

150 000



JEUNES SORTENT CHAQUE ANNÉE DU SYSTÈME DE FORMATION INITIALE SANS DIPLÔME DU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE.

Ces jeunes non diplômés, c'est-à-dire n'ayant ni CAP, ni BEP ni Baccalauréat subissent plus que les autres le chômage comme l'atteste une enquête nationale menée par le Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications réalisée en 2013. En effet, il est clair que l'absence de diplôme est un frein important à l'insertion professionnelle notamment en période de crise. Lorsque la conjoncture économique se dégrade, les embauches sur les emplois peu qualifiés se réduisent et ces jeunes subissent davantage la concurrence des diplômés sur ces postes. Ainsi cette même enquête signalait que 48% des jeunes actifs non diplômés étaient en recherche d'emploi trois ans après leur sortie du système éducatif contre seulement 22% pour l'ensemble des jeunes tous niveaux confondus.

Par ailleurs, si leur accès à l'emploi est plus difficile, leurs conditions de travail sont aussi plus précaires que celles des jeunes diplômés. L'accès à l'emploi à durée indéterminée se raréfie, seulement 40%, les emplois à temps partiel contraint se développent et le salaire médian est nettement inférieur à la moyenne: 1 160€ contre 1 450€ pour l'ensemble des jeunes.

Décisions des élus de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais présentées par commissions thématiques

COMMISSION ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

Accessibilité du réseau de transports

Suite à l'annulation de son premier Schéma d'accessibilité par le Conseil d'État en 2012, le Pays Voironnais s'est engagé dans l'élaboration d'un nouveau Schéma directeur d'accessibilité programmé du réseau.

Ce document de programmation validé par les élus communautaires a été élaboré pour la période 2016-2018 avec pour objectif d'analyser les actions nécessaires à la mise en accessibilité du réseau de transports, il précise le calendrier de réalisation et le plan de financement estimé à 2 535 000€ pour le Pays Voironnais.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION

Économie Sociale et Solidaire

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire, le Pays Voironnais soutient financièrement des projets de création ou de développement de structures en partenariat avec le Département et avec d'autres intercommunalités: CAPI, Vienn'Agglo, Pays du Sud Grésivaudan, Pays de Bièvre Valloire. 20 dossiers ont été retenus sur 43 dont 4 sur le territoire. Le Pays Voironnais a dédié 20 000€ pour les projets de son territoire pour 2015.

COMMISSION RESSOURCES, MOYENS ET PILOTAGE

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

La loi du 11 février 2005 rendait obligatoire la mise en accessibilité à tous les handicaps des Établissements recevant du public au plus tard le 1^{er} janvier 2015. Dans l'impossibilité de respecter cette date limite, ces établissements peuvent s'engager dans un Agenda d'Accessibilité Programmée afin d'étaler les travaux et donc leur coût. Dans ce cadre, le Pays Voironnais a engagé un planning de travaux sur 6 ans, pour la mise aux normes de 18 bâtiments pour un montant estimatif de 546 000€. Des aides seront également sollicitées auprès du Conseil départemental.

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET LOGEMENT

Réhabilitation logement social

Le parc de logement social du territoire construit à 60% avant 1980 est vieillissant et en mauvais état. Si la majeure partie de ces logements est située dans les quartiers bénéficiant des actions de restructuration urbaine, d'autres groupes de logements plus petits et situés hors de ce périmètre cumulent également des difficultés: mauvaise isolation, besoin de mise aux normes, défaut d'accessibilité, image dégradée... Afin d'inciter les bailleurs sociaux à engager des travaux de réhabilitation ambitieux, le Pays Voironnais dédie 250 000€ à cet effet pour l'année 2016. Les critères d'attribution de ces aides sont actuellement en cours de définition.

COMMISSION PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Convention AGEDEN

Depuis 2007, l'AGEDEN est le partenaire essentiel du Pays Voironnais pour la mise en œuvre de sa politique locale de l'énergie. C'est grâce à ce partenariat qu'en 2015, le Pays Voironnais a pu mettre en œuvre certaines actions du programme local de lutte contre le changement climatique: le Plan Climat Énergie et des actions de conseil et de sensibilisation auprès des particuliers et des communes. Afin de continuer à bénéficier des services de l'AGEDEN une nouvelle convention de partenariat a été signée pour 2016 pour un montant de 30 800€.